



Problème de résiliation alice

Par **Mezza**, le **25/01/2012 à 19:04**

Bonjour,

Après plus de 43 jours de coupures de mon opérateur Alice et malgré l'intervention de deux techniciens sans succès j'ai décidé de résilier mon abonnement et je pensais que je pouvais résilier sans payer les frais de résiliation au vu du code de la consommation et de l'article 18.7 des conditions générales de vente d'Alice.

Ces derniers ne veulent rien entendre et me réclament 49 euros en invoquant que deux fois j'ai été contacté téléphoniquement le 7 et 13 décembre 2011 et que je n'ai pas répondu.

Premièrement je n'ai eu aucun message, deuxièmement j'ai eu quelqu'un au téléphone puisque un technicien est venu le 17 décembre mais sans succès.

Après également des recherches je suis abonné chez eux depuis 2006 et en 2008 leur CGV ont changé sans qu'on ne m'en tienne part, ce qui est également interdit et m'autorise à partir sans payer de frais.

Au vu de tous ces arguments je voudrais savoir si je suis bien dans mon droit et comme ils ne veulent rien entendre si je peux saisir un tribunal compétent et si oui lequel

Merci dans l'attente d'une réponse de votre part.

Cordialement